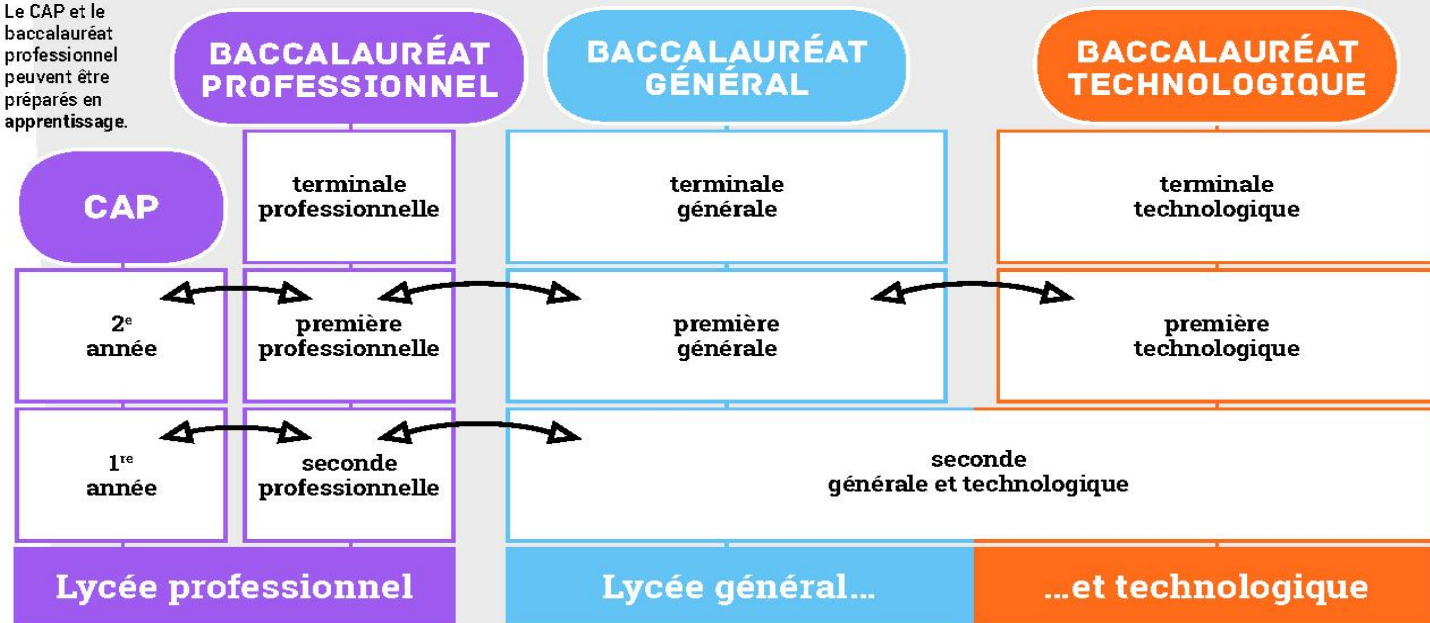


REUNION D'INFORMATION
ORIENTATION POST-3^{ème}

LES VOIES D'ORIENTATION

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

UN PROJET D'ORIENTATION REALISTE

- Le Projet d'orientation doit tenir compte :
 - Des **vœux de l'élève** en termes de **projection** dans la vie professionnelle,
 - Des **compétences** acquises et **résultats** obtenus,
 - Du **niveau requis** pour accéder à la voie d'orientation souhaitée.
- NB : Certains vœux d'orientation peuvent s'envisager par différentes voies : générale, technologique ou professionnelle.

Il est important de **prendre les « bonnes » décisions pour positionner l'élève en situation de réussite** en choisissant la **voie la plus adaptée à son profil scolaire**.

FICHE DE DIALOGUE / FICHE VŒUX D'AFFECTATION

Deux documents permettent un échange entre établissement et familles pour définir l'orientation d'un élève :

- **La fiche de dialogue** :

- à compter des conseils de classe du 1^{er} semestre, et aux conseils de classe du 2nd semestre,
- Elle permet de recueillir des **vœux de formation sans précision de filière** : 2nde Générale et Technologique, 2nde Professionnelle, CAP.

- **La fiche de vœux d'affectation** :

- À partir du mois de mai,
- Elle permet de recueillir des **vœux d'affectation avec précisions des filières exactes et établissements associés.**

Exemples : 2nde Professionnelle Commerce Vente au Lycée XXX, ou 2nde Générale avec enseignements optionnels LV3 au Lycée YYY.

ATTENTION : les **vœux d'affectation doivent concorder avec les vœux de formation de la fiche de dialogue** : ne pas demander un passage en 2nde Professionnelle et formuler des vœux d'affectation en 2nde GT au Lycée ZZZZ,

CALENDRIER : FICHE DE DIALOGUE

- **Janvier** : les élèves et leurs familles formulent leurs **vœux provisoires** :
 - 2nde Générale et Technologique,
 - 2nde Professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage),
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 1^{er} semestre** : un **avis provisoire** d'orientation est donné. La famille en prend connaissance.
- **Mai** : les élèves et leurs familles formulent leurs **vœux définitifs** en tenant compte des avis et éventuels conseils formulés par le conseil de classe du 1^{er} semestre.
- **Au conseil de classe du 2nd semestre** : une **décision d'orientation** est formulée par l'équipe pédagogique :
 - Elle est **validée si elle correspond au vœu** formulé par l'élève et sa famille,
 - Un **entretien réglementaire obligatoire est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu** de l'élève et sa famille. Lors de l'entretien, soit un accord est trouvé, soit le désaccord persiste et la famille peut faire appel de la décision du chef d'établissement. **En cas de désaccord persistant, par anticipation la famille devra formuler des vœux d'affectation qui concordent avec la décision d'orientation** du chef d'établissement si la commission d'appel maintient cette décision.

CALENDRIER : FICHE DE VŒUX D'AFFECTATION

- **Mai** : l'élève et sa famille émettent des **vœux d'affectation précisant les filières et établissements souhaités**.

Attention : Ces demandes doivent correspondre avec les vœux d'orientation formulés sur la fiche de dialogue.

- Il peut s'agir de vœux d'affectation en 2nde générale et technologique, ou en 2nde professionnelle, ou les deux
- **Plusieurs vœux peuvent être formulés**. Lorsqu'une demande concerne une **filière spécifique, il est fortement conseillé de formuler autant de vœux que possible** afin d'augmenter les chances d'affectation.

Remarque : *les vœux d'affectation formulés sont sous réserve de la décision d'orientation du conseil de classe et de sa concordance avec les vœux d'orientation formulés sur la fiche de dialogue.*

STRATEGIE DES VŒUX D'AFFECTATION

- **Pour une affectation en 2nde professionnelle :**
 - Attention, le **nombre de places est limité** et **l'affectation n'est pas de droit** : De fait, il est nécessaire de **formuler autant de vœux que possible** dans la filière souhaitée (même filière demandée dans différents établissements).
 - Des vœux peuvent être formulés dans différentes filières (demandées dans différents établissements).
 - Veiller à la formulation des **vœux qui seront étudiés dans l'ordre de leur inscription** (si un élève est affecté sur son vœu 1, les autres vœux ne sont pas étudiés).

- **Pour une affectation en 2nde Générale et Technologique :**
 - L'affectation en 2nde GT s'effectue sur le **lycée de secteur (cette notion de sectorisation est renforcée par la réforme du collège) :**
 - Lycée Nord Bassin – Andernos-Les-Bains – pour les habitants de Lacanau,
 - Lycée Sud Médoc – Le Taillan - pour les habitants de Sainte-Hélène, le Temple et Saumos,
 - Lycée Odilon Redon – Pauillac – Pour les habitants de Brach
 - Il est possible de demander des **enseignement optionnels spécifiques** dans un lycée qui n'est pas le lycée de secteur. Ces vœux sont dits **dérogatoires** et doivent être positionnés en premiers dans la liste.
 - Lorsque des vœux sont formulés sur des établissements différents du lycée de secteur, **un vœu d'affectation sur lycée de secteur demeure obligatoire** et doit être inscrit en dernier.
 - Pour les demandes de dérogation, se limiter à fournir les justificatifs demandés. Il est inutile de rédiger un « courrier de doléances ».

RESULTATS DE L'AFFECTATION

- **Résultats** : à l'issue des épreuves du brevet, remise de la notification d'affectation.
- **Inscription en lycée** : **OBLIGATOIRE**, début juillet, selon éventuel calendrier communiqué par l'établissement d'affectation.
- **En cas de non-affectation** (cas des orientations en 2^{nde} Professionnelle ou CAP):
 - Participation au 2^{ème} tour d'affectation,
 - **Rencontre avec le chef d'établissement pour émettre de nouveaux vœux sur places vacantes** – Immédiatement après les résultats du 1^{er} tour d'affectation,
 - Résultats du 2^{ème} tour d'affectation aux alentours du 10 juillet.

PREPARER SON ORIENTATION

- **Journées Portes Ouvertes** des lycées
- Possibilité d'effectuer des **Mini-Stages** (1/2 journée à 1 journée) au sein des lycées (professionnels) : se rapprocher du lycée et du collège pour la mise en place de conventions,
- **Avis du conseil de classe** du 1^{er} semestre et rôle de l'équipe pédagogique, (attention à la réalité de la 2^{nde} GT et de l'effet « forcing » qui diminue les possibilités de réorientation post-2^{nde}),
- Intervention de la **Psychologue de l'Education Nationale**, également présente au collège,
- **Kiosque Onisep** en libre consultation au CDI